

COMMUNIQUE DES SYNDICATS JEUNESSE & SPORTS
SNAPS/UNSA-Education/SNPJS-CGT/SOLIDAIRES JS
du 20/06/2019

RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT CONTRE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT



Pour répondre à l'attaque sans précédent du Ministère des sports, qui a instauré à la hâte l'Agence nationale du Sport (ANS) les organisations syndicales SNAPS, UNSA-Education, SNPJS-CGT et SOLIDAIRES JS, représentantes des agents Jeunesse et Sports, confortées par l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 6 juin dernier, ont déposé simultanément des requêtes de demande en annulation des décrets et arrêtés du 20 avril dernier, relatifs à la constitution de l'ANS.

Les syndicats, depuis des mois, dénoncent cette réforme, qui se met en place sans dialogue social, poursuivant l'unique but de supprimer des emplois de services publics.

Cette réforme annonce le déclin du Ministère des Sports, en déléguant ses missions à l'ANS ainsi que ses moyens d'intervention (notamment les fonds du Centre National pour le Développement du Sport). C'est une véritable marchandisation des politiques publiques Jeunesse et Sports.

Dans ce contexte, le gouvernement tente, de surcroît, de « détacher » les CTS aux fédérations. Les syndicats, de même que le « collectif des 1000 » et de nombreux parlementaires, dénoncent cette privatisation des missions des Conseillers Techniques et Sportifs, qui sont aujourd'hui des agents de l'Etat exerçant des missions de service public au sein des fédérations sportives.

L'ANS traduit ainsi le désengagement de l'État qui se voit partager ses prérogatives dans le cadre de cette nouvelle instance de gouvernance avec d'autres acteurs privés et publics (le mouvement sportif, des représentants du monde de l'entreprise et les collectivités territoriales), sans que ces derniers abondent significativement à son fonctionnement, ce qui est contraire au fonctionnement des GIP. C'est aussi un abandon des principes les plus élémentaires de la mise en œuvre des services publics : neutralité, impartialité et égalité de traitement.

C'est pourquoi les organisations syndicales SNAPS, UNSA-Education, SNPJS-CGT et SOLIDAIRES JS demandent :

- au Conseil d'Etat d'annuler les textes ayant permis la création de l'agence,
- au Gouvernement de pérenniser le service public Jeunesse et Sports et les missions des fonctionnaires d'Etat.

Contacts :

SNAPS : Tony MARTIN 06 78 31 07 51

UNSA-Education : Emmanuel MARGERILDON 06 63 73 93 04

SNPJS CGT : Marie-Thérèse FRABONI 06 11 51 66 62

SOLIDAIRES JS : Raphaël MILLON 06 86 63 17 91